MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans ses lieux habituels.

PRESENTS : Monique REUTER, Francine CLERC, Martine MORIN, Louis PONS, Agnès SAUZEDE, Joseph PEYRACHON

ABSENTS : Madame Rose-Marie CHRIST donne procuration à Monsieur Louis PONS, Monsieur DURANDO Stéphane donne procuration à Madame Martine MORIN.

Sous la Présidence de M. Olivier HOFFMANN.

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE A DEMISSION

Monsieur le Président informe les membres du C.C.A.S. de la démission de Madame Françoise GALLOY pour raisons personnelles.

Par arrêté du Maire N°59/2023 en date du 23 mars 2023 Madame Monique REUTER volontaire pour siéger au sein du C.C.A.S est donc appelée à remplacer Madame Françoise GALLOY.

Les membres du C.C.A.S. prennent donc acte de l'installation de Madame Monique REUTER en qualité de membres du C.C.A.S. de la Commune de Ste-Anastasie-sur-Issole.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Président
Olivier HOFFMANN

C.C.A.S. de Ste-ANASTASIE-SUR-ISSOLE (VAR)

Acte adressé en Préfecture le :13 avril 2023
Acte reçu en Préfecture le : 17/04/2023
Acte publié, affiché ou notifié le : 18/4/2023
ACTE EXECUTOIRE LE : 18/04/2023

MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans ses lieux habituels.

PRESENTS : Monique REUTER, Francine CLERC, Martine MORIN, Louis PONS, Agnès SAUZEDE, Joseph PEYRACHON

ABSENTS : Madame Rose-Marie CHRIST donne procuration à Monsieur Louis PONS, Monsieur DURANDO Stéphane donne procuration à Madame Martine MORIN.

Sous la Présidence de M. Olivier HOFFMANN.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR

Les membres du C.C.A.S, réunis sous la présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l' actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclarent à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Président
Olivier HOFFMANN

C.C.A.S. de Ste-ANASTASIE-SUR-ISSOLE * VAR *

Acte adressé en Préfecture le : 13 avril 2023
Acte reçu en Préfecture le : 17/04/2023
Acte publié, affiché ou notifié le : 18/04/2023
ACTE EXECUTOIRE LE : 18/04/2023

MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans ses lieux habituels.
PRESENTS : Monique REUTER, Francine CLERC, Martine MORIN, Louis PONS, Agnès SAUZEDE, Joseph PEYRACHON

ABSENTS : Madame Rose-Marie CHRIST donne procuration à Monsieur Louis PONS, Monsieur DURANDO Stéphane donne procuration à Madame Martine MORIN.

Sous la Présidence de M. Olivier HOFFMANN.

OBJET : Compte Administratif de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente aux membres du C.C.A.S. le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; le Compte Administratif du C.C.A.S. 2022 se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses.....8 736.57 €
- Recettes .....564.70 €
- Excédent 2021 .....15 849.94 €

Soit un excédent **2022** de **7 678.07 €**

INVESTISSEMENT :

- Dépenses..... 0
- Recettes 0
- Excédent 2021 ..... 1.81 €

Soit un excédent **2022** de **1.81 €**

Après cette présentation et le retrait du Président de la salle de délibération, Madame Martine MORIN prend la Présidence et fait procéder au vote.

Les membres du Conseil du C.C.A.S. approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2022 présenté par le Président.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Président
Olivier HOFFMANN

PREFECTURE DU VAR
17 AVR. 2023
Contrôle de légalité

C.C.A.S. de Ste-ANASTASIE-SUR-ISSOLE ★ VAR

Acte adressé en Préfecture le : 13 avril 2023
Acte reçu en Préfecture le : 17/04/23
Acte publié, affiché ou notifié le : 18/04/23
ACTE EXECUTOIRE LE : 18/04/23

MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans ses lieux habituels.

PRESENTS : Monique REUTER, Francine CLERC, Martine MORIN, Louis PONS, Agnès SAUZEDE, Joseph PEYRACHON

ABSENTS : Madame Rose-Marie CHRIST donne procuration à Monsieur Louis PONS, Monsieur DURANDO Stéphane donne procuration à Madame Martine MORIN.

Sous la Présidence de M. Olivier HOFFMANN.

OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT 2022

Le Président expose aux membres de la Commission que l'excédent réalisé en 2022, au budget du C.C.A.S. est de 7 679.88 €.

Conformément à l'instruction M 14 il convient d'affecter une partie de cet excèdent 2022, soit 7 678.07 € en finançant des dépenses de fonctionnement au compte 002 excédent antérieur reporté ; et le reste soit 1.81 € en investissement au compte 001 excédent antérieur reporté au budget 2023 du C.C.A.S.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré les membres du bureau adoptent à l'unanimité cette proposition.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Président
Olivier HOFFMANN

C.C.A.S. de Ste-ANASTASIE-SUR-ISS... ★ VAR

Acte adressé en Préfecture le : 13 avril 2023
Acte reçu en Préfecture le : 17/4/23
Acte publié, affiché ou notifié le : 18/4/23
ACTE EXECUTOIRE LE : 18/4/23

MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans ses lieux habituels.

PRESENTS : Monique REUTER, Francine CLERC, Martine MORIN, Louis PONS, Agnès SAUZEDE, Joseph PEYRACHON

ABSENTS : Madame Rose-Marie CHRIST donne procuration à Monsieur Louis PONS, Monsieur DURANDO Stéphane donne procuration à Madame Martine MORIN.

Sous la Présidence de M. Olivier HOFFMANN.

OBJET : : BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Olivier HOFFMANN, Président, donne lecture aux Membres de la Commission du projet de Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour 2023.

- Dépenses de Fonctionnement : 16 228.07 €.
- Recettes de Fonctionnement : 16 228.07 €

- Dépenses d'Investissement :..... 1.81 €.
- Recettes d'Investissement : ..... 1.81 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré les membres de la Commission acceptent à l'unanimité le Budget 2023.

PREFECTURE DU VAR
17 AVR. 2023
Contrôle de légalité

Le Président
Olivier HOFFMANN

C.C.A.S. de Ste-ANASTASIE-SUR-ISSOLE VAR

Acte adressé en Préfecture le : 13 avril 2023
Acte reçu en Préfecture le : 17/4/23
Acte publié, affiché ou notifié le : 18/4/23
ACTE EXECUTOIRE LE : 18/4/23